

S.M.A.V.A.S.

Bâtiment C.C.A.C. – Rue Renard –
51800 STE MENEHOULD - Tél : 03 26 60 68 94

Travaux d'entretien de l'Aisne amont 2017

Compte-rendu de la réunion de suivi de chantier du 12 novembre 2018.

Compte-rendu du suivi de chantier du 22 novembre 2018

Personnes conviées : Cf. Liste jointe

Objet de la réunion :

La réunion a eu lieu au niveau du pont de l'Aisne sur la commune d'YVRAUMONT. L'objet de la réunion était de vérifier les opérations sur le secteur du chantier 2018.

Observations portées par les personnes présentes avant le début du suivi de chantier du 12 novembre 2018 :

1. Le technicien CATER a présenté l'état d'avancement des travaux en précisant que le chantier 2017 était terminé et que l'Association était parvenue au niveau du point 90 dans le cadre du chantier 2018.
Etant donné que le dernier suivi de chantier avait permis de vérifier les opérations des points 1 à 74, le technicien a reprecisé les éléments qui devaient être repris. De cette manière, l'entreprise pourra reprendre les points 32 à 42 restant à réaliser, ainsi que les deux peupliers à abattre en opération supplémentaire au niveau des points 47 à 52.

Le technicien CATER a également prévenu les personnes présentes que le suivi de chantier allait permettre de valider les déflecteurs mis en place par l'association.

2. Le suivi a débuté au niveau du point 74. Le propriétaire de la parcelle étant présent, le technicien a expliqué le but des travaux d'entretien, ainsi que l'intérêt de placer certains déflecteurs pour ramener des habitats et de la diversité dans les écoulements. Le technicien a pu repreciser que ce secteur ayant été rectifié, les travaux ont également pour but de préserver la diversité qui a pu se recréer d'elle-même. Il précise également que la gestion et la notion d'entretien telle qu'elle a pu être présentée il y a plusieurs années a changé.
En effet, le retour d'expérience a permis de constater que les cours d'eau qui avaient été rectifiés et détournés de leur lit d'origine avaient connu des déficits de biodiversité.
Le propriétaire précise que sans ces travaux, les terrains n'auraient, aujourd'hui, plus de valeur et que les animaux ne pourraient pas pâturer dans ces zones inondables.
Le technicien explique que les rectifications entraînent non seulement des pertes de biodiversité, mais que l'aspect rectiligne renforce l'énergie de la rivière et accélère les écoulements. Ces modifications de dynamique provoquent alors des érosions beaucoup plus importantes chez les voisins situés en aval et le moindre virage supporte ainsi toutes les forces d'écoulement de la rivière. Dans ce contexte, les terrains situés à l'aval subissent alors de plus fortes érosions et des pertes de terrain plus importantes.
Sur ces éléments, le propriétaire rappelle que ces travaux étaient nécessaires à l'époque pour rendre les terres praticables. Il souligne également que peu de poissons avaient été repêchés dans la vieille rivière détournée. Enfin, il rappelle qu'aujourd'hui encore, il subit des érosions et doit agir en conséquent.
Le technicien rappelle que son but est d'expliquer pourquoi les travaux d'entretien ne sont plus sujets à retirer tout le bois dans le lit et en berge. Non seulement, l'expérience prouve aujourd'hui que les travaux trop lourds pénalisent le milieu ; mais que de plus, les collectivités représentées par le SMAVAS interviennent dans un cadre réglementaire et législatif différent et plus contrôlé. L'utilisation de l'argent public ainsi dépensé dans le cadre des travaux d'entretien sur les parcelles privées, ne peut que se faire dans l'intérêt général et par conséquent, répondent à trois exigences globales : Protéger les biens et les personnes

dans les secteurs à enjeu, type traversée urbaine, améliorer la biodiversité dans les secteurs sans enjeux et trouver le meilleur compromis entre le cours d'eau et l'occupation des sols dans les secteurs agricoles.

M WEISS explique au technicien que les travaux doivent résulter d'un compromis permanent entre les enjeux visant à améliorer la biodiversité et ceux visant à protéger les biens et les personnes. Ainsi, le secteur agricole étant à la frontière de ces deux enjeux, il n'est pas possible d'avantager tout l'un ou tout l'autre en dépit des intérêts des propriétaires, exploitants et riverains qui subissent le reste de l'année et sur leur territoire les avantages et inconvénients des cours d'eau.

Le technicien de la CATER acquiesce et reconnaît que cette vision des choses est la meilleure et qu'effectivement la gestion des cours d'eau en secteur agricole se mesure sur des compromis et une compréhension des attentes des riverains et propriétaires. Il explique qu'il tente aujourd'hui de rapporter ce compromis sur ce secteur rectifié de l'Aisne, en soulignant que le substrat composant les berges et le lit sont beaucoup moins mobiles du fait de la présence d'argile, et qu'ainsi, le cours d'eau mettra beaucoup de temps à retrouver sa dynamique comme sur l'amont en secteur natura 2000.

Le propriétaire explique qu'il n'aurait pas été contre, qu'un peu plus de bois soit retiré. A ce sujet, le technicien du SMAVAS explique que sur l'amont, où beaucoup plus de bois déjà présent, a été conservé, le propriétaire des parcelles trouvait que trop de bois était retiré et qu'il aurait aimé que plus de bois soit conservé dans le lit.

Sur cette comparaison de ces deux visions différentes de deux propriétaires situés à quelques kilomètres l'un de l'autre sur le même cours d'eau, les personnes présentes s'accordent sur le fait que les visions sont subjectives et s'expliquent par le vécu, l'expérience et doivent mener à la réalisation de compromis, quand il s'agit d'intervenir aujourd'hui dans la gestion des cours d'eau.

3. La visite s'est poursuivie sur le reste des opérations et a permis de constater la mise en place de plusieurs déflecteurs. Le responsable de Vitry-Synergic explique ce qu'il a voulu rechercher en positionnant tel ou tel déflecteur. Ainsi, certains déflecteurs ont pour but de conserver ou de ramener une granulométrie intéressante et propice à la reproduction de la truite. D'autres éléments positionnés ont pour but de créer des habitats et des caches, et enfin d'autres déflecteurs ont un but de diversification des écoulements, ce qui, à terme, profite de manière plus générale, à recréer de la biodiversité.

Le technicien CATER reconnaît la qualité du travail réalisé et la recherche au cas par cas du meilleur aménagement possible. Ainsi, et par exemple, certains déflecteurs sont positionnés pour apporter de la sinuosité sans engendrer des érosions sur les berges aménagées par des clôtures et potentiellement soumis à des érosions.

Concernant les opérations d'abattage, là encore, ces dernières répondent aux objectifs de gestion. Le technicien fait également remarquer que la plupart des cépées présentes sont assez vieillissantes et qu'il est difficile de créer une diversité dans la ripisylve sans engendrer des coupes importantes, surtout sur les aulnes. Il est également difficile pour l'association de se repérer devant cette homogénéité. C'est également la raison pour laquelle un certain nombre d'arbres n'a pas été abattu, comme l'aurait souhaité le propriétaire.

4. Un second propriétaire-exploitant de la parcelle située en aval étant présent, il était ensuite convenu de se rendre sur sa parcelle afin de vérifier certaines opérations et notamment de statuer sur l'abattage d'un gros saule mort penché en berge gauche. Cet arbre étant noté et le propriétaire ayant donné son accord et proposé son aide pour l'abattage et la gestion des rémanents, il est convenu que l'association prenne contact avec lui pour réaliser les manœuvres ensemble. C'est également le cas pour plusieurs saules situés en berge gauche et dont l'état avancé de dépérissement demande une mise en têtard. Ces arbres ayant été marqués, il a également été demandé à l'association de prendre contact avec le propriétaire pour traiter ces arbres ensemble.
5. Enfin, s'agissant de plusieurs peupliers très vieillissants et de très gros diamètre positionnés en berge droite, il a été convenu que ces derniers seraient laissés en place. D'une part parce que les risques d'intervention sont présents sans engins mécanisés, mais parce que l'abattage de ces derniers entraînera automatiquement une dégradation des clôtures et de la ripisylve. Enfin, le propriétaire pourra certainement en tirer meilleur profit s'il les fait exploiter.

Décisions découlant des discussions du 12 novembre :

- Concernant les points vérifiés, aucune opération n'est à reprendre. L'Association peut poursuivre les travaux sur l'aval. Il lui est demandé de prévenir le propriétaire quand elle sera arrivée au niveau du début de sa parcelle. Ainsi, le propriétaire pourra déplacer ses animaux sans craintes et il pourra s'organiser pour apporter son aide.
- Le propriétaire de la parcelle amont a également bien voulu gérer les rémanents pour les rassembler en tas.
- La prochaine réunion permettra de vérifier les opérations réalisées à partir des points 90 et suivants.
- Le technicien remercie l'ensemble des personnes pour leur présence ainsi que pour les échanges constructifs et courtois qui ont lieu et qui ont permis de rappeler que c'est avec les compromis des enjeux et des actions que l'on arrive au meilleur résultat.
- Le technicien remercie également les deux propriétaires et exploitants pour l'aide qu'ils ont proposés et leur acceptation vis-à-vis des travaux tels qu'ils sont programmés et réalisés.

Observations portées par le technicien CATER lors du suivi de chantier du 22 novembre 2018 :

- a) Une erreur informatique n'a pas permis d'envoyer les invitations pour le suivi de chantier du 22 novembre. Le technicien s'étant présenté seul sur le terrain le jeudi 22 novembre à 14h, et ne voyant personne, il a vérifié le soir-même et s'est aperçu que les convocations n'étaient pas parties. Le technicien s'excuse donc de cette déconvenue.
- b) Dès lors, le technicien CATER a réalisé le suivi de chantier pour vérifier les opérations réalisées par VITRY-SYNERGIC.

Le technicien a donc vérifié les opérations réalisées des points 107 à 133. Sur ce linéaire, il apparaît que les points devant être réalisés en accord avec le propriétaire au niveau des cépées de saules présentes en berge gauche et sur un 50/100 très penchés et morts, au niveau des points 109 et suivant n'ont pas encore été réalisés. Les échanges réalisés avec l'association à la fin du suivi ont permis d'expliquer que le propriétaire ayant eu des difficultés avec ses bêtes, ces opérations sont repoussées le temps que l'association et le propriétaire soient de nouveau disponibles.

- c) Le chef d'équipe explique d'ailleurs qu'il a un manque d'effectif depuis le début de semaine et que le chantier en est automatiquement freiné. Il espère retrouver tout son collectif en début de semaine prochaine. La question est abordée concernant la possibilité de finir le chantier avant la fin de l'année. Le chef d'équipe précise qu'il fera tout son possible pour terminer. Il précise également que l'association sera fermée pour cause de vacance à partir du 12 décembre.

Ces éléments seront rapportés au technicien du SMAVAS pour préparer l'éventualité du report de la fin du chantier en 2019. Dans ce cadre, les opérations en rivière étant limitées aux opérations d'abattage en berge en début d'année, la question devra être abordée de la période d'intervention pour la reprise des travaux. Aussi, étant donnée l'avancée de l'association, il est possible que les travaux, restant à reporter en 2019, représentent un très faible nombre d'interventions.

- d) Sur le reste des points situés à l'aval, l'association a retiré le bois du lit jusqu'au point 120, alors que le chef d'équipe a réalisé le bucheronnage jusqu'au point 139. Il reste donc les rémanents à retirer sur la partie aval.
- e) Concernant le reste des opérations réalisées, rien ne sera à reprendre hormis des déflecteurs positionnés dans le lit et qui doivent encore être fixés à l'aide de pieux. La reprise des deux peupliers situés aux points 47 à 51 reste encore à réaliser. Le propriétaire ayant, par ailleurs, retiré et rassemblé les rémanents des deux précédents peupliers, il est demandé à l'association d'intervenir le plus rapidement possible sur cette reprise.

La prochaine réunion de suivi de chantier aura lieu :

Le lundi 3 Décembre, à 14h00
sur la commune **de TRIAUCOURT EN ARGONNE**,
au niveau du chemin d'accès présenté dans le plan ci-dessous,
accessible par la Route départementale D 20

Il est conseillé de prendre des chaussures adaptées ou des bottes



Les propriétaires riverains ainsi que toutes les personnes intéressées **peuvent participer à ces réunions publiques.**

Il est demandé :

- ***Aux maires des communes de bien vouloir afficher cette invitation sur le panneau d'affichage municipal, d'avertir les présidents des associations foncières présentes sur leur territoire et de les inviter à cette réunion, ainsi que les présidents d'associations locales de pêche.***
- ***Aux délégués d'avertir le plus grand nombre possible de riverains, de les inviter à la réunion d'information et aux réunions hebdomadaires de chantier.***

Le technicien de la CATER,
Emmanuel GODIN

**Cellule d'Assistance Technique
à l'Entretien des Rivières (C.A.T.E.R)**
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE
CS 90525 - 51009 CHALONS en CHAMPAGNE
Tél : 06.72.27.52.89 Fax.03.26.64.95.00
Emmanuel.godin@marne.chambagri.fr

Association VITRY SYNERGIC
40 avenue Jean Jaurès
51300 VITRY LE FRANCOIS
06.10.81.12.64